

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4079-2018

(ci-après « Énergir »)

**ATTESTATION DE L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE QUANT À LA
CONFORMITÉ DES TRANSACTIONS D'ÉNERGIR AVEC SES ENTITÉS APPARENTÉES**
(Suivi de la décision D-2017-041, paragr. 90)

Je, soussigné, **VINCENT REGNAULT**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur, Transport et approvisionnement gazier, chez Énergir;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente attestation;
3. J'ai pris connaissance du *Code de conduite du distributeur régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif* (ci-après le « **Code de conduite** »);
4. Au cours de la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, Énergir a conclu avec des entités apparentées les transactions en matière d'approvisionnement gazier apparaissant à la pièce Énergir-12, Document 10 déposée dans le cadre du présent dossier;
5. Dans le cadre des activités dont je suis responsable, j'atteste qu'à ma connaissance ces transactions ont été conclues en conformité avec les dispositions applicables du Code de conduite et que je n'ai pas connaissance de contravention à celles-ci;
6. Tous les faits allégués dans la présente attestation sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 20 décembre 2018.

(s) Vincent Regnault

VINCENT REGNAULT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 20^e jour de décembre 2018

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec